

Restructuration d'entreprises: Aspects fiscaux et économiques

18 novembre 2022 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Réviseurs
- Expert-réviseurs
- Experts-fiscaux
- Experts-fiduciaires
- Responsables financiers
- Toute personne qui est amenée à traiter une restructuration d'entreprise

Contenu

- Aspects économiques et comptables et traitement fiscal des restructurations en Suisse, soit
- Transfert de patrimoine
- Transformation
- Scission
- Fusion
- Démembrement
- Réduction du capital

Conditions-cadres

Connaissances de base en restructuration d'entreprises requises

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les aspects économiques, comptables et fiscaux des restructurations
- Vous saurez
- Mettre en œuvre une restructuration d'entreprise en identifiant les éléments clés au niveau économique, comptable et fiscal

Responsable du séminaire

Vincent Dousse, Msc HEC, Membre de la Commission des RPC, Doxior Cabinet fiduciaire S.A., Aubonne, vincent.dousse@doxior.ch

Conférenciers

Thierry de Mitri, Expert fiscal diplômé, De Mitri Conseils S.A., Lausanne

Vincent Dousse, (voir ci-dessus)

Roberto Garruso, Expert fiscal diplômé, RGA Conseil fiscal Sàrl, Pully



Vincent Dousse



Thierry de Mitri



Roberto Garruso

Date

18.11.2022 journée entière

Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Accueil des participants	
09.00–09.30	Transfert d'une entreprise de personnes à une société de capitaux: aspects économiques et comptables	Vincent Dousse
09.30–10.30	Transfert d'une entreprise de personnes à une société de capitaux: Traitement fiscal	Thierry De Mitri Roberto Garruso
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–11.15	Fusion de sociétés de capitaux: Aspects économiques et comptables	Vincent Dousse
11.15–12.00	Fusion de sociétés de capitaux: Traitement fiscal (1 ^e partie)	Thierry De Mitri Roberto Garruso
12.00–13.30	Pause de midi	
13.30–14.15	<ul style="list-style-type: none">▪ Scission et démembrement de sociétés de capitaux▪ Réduction du capital (rachat et annulation d'actions propres)▪ Aspects économiques, comptables et légaux	Vincent Dousse
14.15–15.00	Scission et démembrement de sociétés de capitaux: Traitement fiscal	Thierry De Mitri Roberto Garruso
15.00–15.15	Pause-café	
15.15–16.45	<ul style="list-style-type: none">▪ Réduction du capital (rachat et annulation d'actions propres): Traitement fiscal▪ Transformation d'une société de capitaux en entreprise de personnes: Traitement fiscal	Thierry De Mitri Roberto Garruso
16.45	Conclusion	Vincent Dousse

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.